



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

INTERCOMMUNALITÉ :

Désignation des délégués
communaux au sein du
Syndicat Intercommunal de
Gestion de l'École de
Musique et de Danse de
Barentin-Pavilly

**Délibération
n°2023/133**

11 DÉCEMBRE 2023

Date de la convocation :
5 décembre 2023

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de
sa transmission en
préfecture le 15 décembre
2023 et de son affichage
électronique

L'An deux mil vingt-trois, le onze décembre à 18 heures
30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie
de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, LARGILLET Agnès,
QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE
Christian, LEVESQUE Jimmy, TOCQUEVILLE Raynald, AMIOT Alain,
CAPRON Magali, CRESSON Séverine, DERRIEN Stéphanie,
FONTAINE Annie, GALISSON Hubert, GOHÉ Serge, HONDIER
Delphine, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy,
LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique,
VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle, FAVRY-BOURGET Brigitte,
VINCENT Nicolas.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme
CAPRON Magali, M. DA SILVA Maxime qui a donné pouvoir à M.
VINCENT Nicolas, Mme JACOB DELESCLUSE qui a donné pouvoir à
Mme MULET Mercedes.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la
séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 29

INTERCOMMUNALITÉ : Désignation des délégués communaux au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'École de Musique et de Danse de Barentin-Pavilly.

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de désigner, en son sein, les délégués qui représenteront la commune de Pavilly au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'École de Musique et de Danse de Barentin-Pavilly, à raison de trois titulaires et trois suppléants.

Les délégués titulaires et les délégués suppléants ont été désignés par délibération n° 2020/18 en date du 2 juin 2020.

Or, en raison de la démission d'un conseiller municipal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué supplément pour représenter la commune de Pavilly au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'École de Musique et de Danse de Barentin-Pavilly.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 29 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » de désigner comme délégués titulaires et suppléants pour représenter la Ville de Pavilly au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'École de Musique et de Danse de Barentin-Pavilly les élus suivants :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE BARENTIN / PAVILLY	
Titulaires	1 – Brigitte GANAYE
	2 – Mercedes MULET
	3 – Eddy LEFAUX
Suppléants	4 – Émilie JACOB-DELESCLUSE
	5 – Alain AMIOT
	6 – Angélique MOGIS

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2023

Application agréée E-legalite.com